

Rétributions & contributions AFMPS – RÉINSPECTIONS

Dues par

- A. Réinspecté

Base légale

1. Loi du 7 avril 2019 modifiant des dispositions relatives à la remise des avis scientifiques et techniques par l'Agence fédérale des médicaments et des produits de santé et portant sur le financement de l'Agence fédérale des médicaments et des produits de santé ainsi que sur la création d'un bureau du cannabis.
2. Loi programme du 20 décembre 2020

Montants applicables au 1 janvier 2022

Réinspection fabricant dispositifs médicaux [VII.8.1.1]	3.385,82	€ par jour sur place par inspecteur
Réinspection hôpital sur dispositif médical [VII.8.1.2]	2.582,73	€ par jour sur place par inspecteur
Réinspection matériel corporel humain [VII.8.1.3]	3.385,82	€ par jour sur place par inspecteur
Réinspection dépôt vétérinaire [VII.8.1.4]	1.726,10	€ par jour sur place par inspecteur
Réinspection professionnel des soins de santé – dépôt [VII.8.1.5]	2.582,73	€ par jour sur place par inspecteur
Réinspection officine ouverte au public [VII.8.1.6]	1.726,10	€ par jour sur place par inspecteur
Réinspection hôpital sur médicament [VII.8.1.7]	1.726,10	€ par jour sur place par inspecteur
Réinspection distributeur dispositifs médicaux [VII.8.1.8]	2.582,73	€ par jour sur place par inspecteur
Réinspection GMP médicament [VII.8.1.9]	3.385,82	€ par jour sur place par inspecteur
Réinspection GDP médicament [VII.8.1.10]	2.582,73	€ par jour sur place par inspecteur
Réinspection Bonnes Pratiques Cliniques Dispositifs Médicaux (<i>Good Clinical Practices Medical Devices</i>) [VII.8.1.11]	3.385,82	€ par jour sur place par inspecteur
Réinspection EU Représentant Dispositifs Médicaux (<i>EU Representative</i>) [VII.8.1.12]	2.582,73	€ par jour sur place par inspecteur
Réinspection Reconditionnement Re-étiquetage Dispositifs Médicaux (<i>Repack Relabel</i>) [VII.8.1.13]	2.582,73	€ par jour sur place par inspecteur
Réinspection Fabrication interne Dispositifs Médicaux (<i>In-House</i>) [VII.8.1.14]	3.385,82	€ par jour sur place par inspecteur
Réinspection Importation Dispositifs Médicaux (<i>Import</i>) [VII.8.1.15]	2.582,73	€ par jour sur place par inspecteur
Réinspection Prestataire technique de services de soins à domicile (<i>Service and Technical Home Assistant</i>) [VII.8.1.16]	2.582,73	€ par jour sur place par inspecteur
Réinspection Good Clinical Practices Medicinal Product (<i>Good Clinical Practices Medicinal Product</i>) [VII.8.1.17]	3.385,82	€ par jour sur place par inspecteur
Réinspection Pharmacovigilance Humain (<i>Pharmacovigilance Human</i>) [VII.8.1.18]	3.385,82	€ par jour sur place par inspecteur
Réinspection Pharmacovigilance Vétérinaire (<i>Pharmacovigilance Veterinary</i>) [VII.8.1.19]	3.385,82	€ par jour sur place par inspecteur
Réinspection <i>Approved Laboratory</i> [VII.8.1.20]	3.385,82	€ par jour sur place par inspecteur

Paiement

Ces montants doivent être versés au numéro de compte 679-0021942-20 de l'Agence Fédérale des Médicaments et des Produits de Santé

code IBAN : **BE28 6790 0219 4220**

code BIC/Swift : PCHQBEBB